



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

**AUDIENCES COMMENÇANT LE 25 SEPTEMBRE 2003 À 10 HEURES
EN L’AFFAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE POLDÉRISATION PAR SINGAPOUR
À L’INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU DÉTROIT DE JOHOR
(MALAISIE *c.* SINGAPOUR), MESURES CONSERVATOIRES**

**LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT DES JUGES *AD HOC*
AURA LIEU LE 24 SEPTEMBRE 2003 À 16 HEURES**

Les audiences concernant la demande en prescription de mesures conservatoires en l’*Affaire relative aux travaux de poldérisation par Singapour à l’intérieur et à proximité du détroit de Johor (Malaisie c. Singapour)* s’ouvriront le jeudi 25 septembre 2003, à 10 heures. Elles se dérouleront de 10 heures à 17 heures le jeudi, de 10 heures à 16h30 le vendredi et de 9h30 à 13 heures le samedi.

Lors d’une audience publique du Tribunal qui se tiendra à 16 heures le mercredi 24 septembre 2003, M. Kamal Hossain, juge *ad hoc* désigné par la Malaisie, et M. Bernard H. Oxman, juge *ad hoc* désigné par Singapour, feront la déclaration solennelle requise en vertu de l’article 9 du Règlement du Tribunal. Conformément à l’article 17 du Statut du Tribunal, chaque partie peut désigner une personne de son choix pour siéger en qualité de membre du Tribunal si ce dernier ne comprend aucun membre de la nationalité des parties.

M. HOSSAIN, JUGE *AD HOC*

M. Kamal Hossain, ressortissant bangladais, a obtenu le B.A. (mention en doctrine) en 1957, le diplôme de Bachelor of Civil Law en 1958 et celui de Doctor in Philosophy (droit international) en 1964 à l’université d’Oxford. Il exerce comme Barrister-at-Law (avocat) au Lincoln’s Inn, Royaume-Uni, depuis 1959 et est inscrit près de la Cour suprême du Bangladesh depuis 1959, où il est aujourd’hui Senior Advocate (avocat principal).

Il est actuellement Vice-Président de l’Association de droit international, membre du Conseil de l’Association juridique de l’Asie et du Pacifique, Section du droit de

(à suivre)

l'énergie, Président du Conseil consultatif de Transparency International et Coprésident du Conseil international du Centre de droit international du développement durable à Montréal. Il a rempli les fonctions de Président du Comité de l'Association de droit international chargé d'étudier les aspects juridiques du développement durable de 1990 à 2002 et a été Président du Comité de l'International Bar Association chargé des questions juridiques relatives au gaz et membre du Conseil de la section chargée du droit de l'énergie et des ressources naturelles. Il a été chargé de cours (invité) au All Souls College d'Oxford en 1975 et titulaire d'une bourse supérieure de recherche Gwilym Gibbon du Nuffield College d'Oxford de 1976 à 1978. M. Hossain a été Ministre du droit interne du Gouvernement bangladais de 1972 à 1973 et Ministre des affaires étrangères de ce pays de 1973 à 1975. En 1972, il a présidé le Comité de rédaction de la Constitution de l'Assemblée constituante du Bangladesh.

M. Hossain est membre du groupe d'arbitres du CIRDI. Il a été Président de deux tribunaux arbitraux de la CCI et membre de nombreux autres tribunaux arbitraux de la CCI, du CIRDI et de la CNUDCI. Il occupe depuis 1999 la fonction de Président de la Commission d'indemnisation des Nations Unies à Genève. Il a également exercé les fonctions de conseil auprès de tribunaux arbitraux du CIRDI et de la CCI.

M. OXMAN, JUGE AD HOC

Le Professeur Bernard H. Oxman est ressortissant des Etats-Unis d'Amérique. Il a obtenu, en 1965, un doctorat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Columbia et, en 1962, une licence de lettres du Columbia College. Il est actuellement membre du Barreau du district de Columbia à New York. Il travaille depuis 1977 à la Faculté de droit de l'Université de Miami en qualité de Professeur adjoint (de 1977 à 1980), Professeur de droit (depuis 1980), Doyen adjoint (de 1987 à 1990), membre du sénat de l'université (depuis 1996) et Directeur du Programme de droit de l'océan et des côtes (depuis 1997), enseignant régulièrement les matières suivantes : conflits juridiques, droit international, droit de la mer et responsabilité civile. Il a également été nommé Professeur invité auprès de nombreuses universités.

En outre, il a occupé la fonction de consultant juridique international pour divers gouvernements et institutions, dont le Département d'Etat et les Départements de la défense et du trésor des Etats-Unis, ainsi que la Trade and Development Agency de ce pays, et a agi comme arbitre dans des arbitrages commerciaux internationaux. Le Professeur Oxman fait partie, depuis 1986, du comité de rédaction de l' American Journal of International Law, où il a été, de 1998 à 2003, rédacteur chargé des décisions internationales et où il est aujourd'hui corédacteur en chef.

De 1968 à 1977, le Professeur Oxman a travaillé pour le bureau du Conseiller juridique auprès du Département d'Etat des Etats-Unis en tant que Conseiller juridique adjoint pour les océans, l'environnement et les affaires scientifiques et Vice-Président de l'Equipe spéciale du Conseil national de sécurité sur le droit de la mer, et, de 1973 à 1982, en tant que représentant des Etats-Unis et Vice-Président de la délégation des

(à suivre)

Etats-Unis à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a également été membre du Comité consultatif du droit international du Département d'Etat ainsi que du Comité consultatif pour les océans, l'environnement et les affaires scientifiques internationales, Section Antarctique, du Département d'Etat.

NOTE POUR LA PRESSE

1. Les représentants de la presse qui souhaitent assister aux audiences publiques sont priés de se faire enregistrer auprès du service de presse.
2. Des photos pourront être prises à l'ouverture de l'audience, pendant les premières minutes de celle-ci et quelques minutes avant la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées durant l'audience; les équipes de télévision sont priées de prévenir le service de presse à l'avance.
3. Les téléphones portables et les récepteurs de radio-messagerie sont autorisés dans la salle d'audience, à condition qu'ils soient éteints ou mis en mode silencieux, sinon, en cas de sonnerie intempestive, ils seront confisqués provisoirement.
4. Les comptes rendus des audiences publiques seront publiés tous les jours sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org).

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, des documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope :

Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).

Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,

adresse électronique : press@itlos.org

* * *